

ECN-3100 ANALYSE ÉCONOMIQUE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Syllabus du cours

Description du cours

Ce cours vise à présenter aux étudiants les principes de l'économie du travail, en se basant principalement sur les notions acquises dans le cadre du cours *Théorie des prix I* (ECN-2000, préalable à ce cours). Il vise à fournir à l'étudiant les notions fondamentales de l'analyse de thèmes économiques liés au marché du travail. Une attention particulière sera portée à tracer des liens entre la matière du cours et divers thèmes d'actualité. Les notes de cours, divers textes et acétates seront disponibles sur le portail électronique du cours. Certains textes seront disponibles du lundi au jeudi au Centre de Documentation (DES-2246).

Thèmes abordés

Le cours se divisera en deux parties. La première présentera la théorie fondamentale de l'économie du travail, et consistera en trois modules:

- L'offre de travail;
- La demande de travail;
- L'équilibre sur le marché du travail.

La seconde partie sera constituée de thèmes spécifiques d'intérêt pour les chercheurs de ce domaine. Selon le temps disponible et la progression, le cours traitera de:

- Salaire de compensation;
- Discrimination*;
- Éducation et théorie du capital humain*;

- Systèmes de paiement optimaux;
- Retraite et vieillissement*;
- Syndicats et leurs impacts sur le marché du travail;
- Immigration.

* thèmes qui seront abordés en priorité.

Évaluation

L'évaluation sera faite de la façon suivante:

1. 40% pour un examen de mi-session (4 mars 2013);
2. 40% pour l'examen final (29 avril 2013);
3. 20% pour un travail pratique dont les détails seront communiqués au cours de la session.

La note finale sera déterminée selon les critères fournis par la Faculté des Sciences Sociales

Note en %	Note sur le relevé
90-100	A+
85-89	A
80-84	A-
75-79	B+
70-74	B
66-69	B-
63-65	C+
60-62	C
56-59	C-
53-55	D+
50-52	D
0-50	E

En cas de différences entre le tableau ci-dessus et celui de la Faculté, c'est ce dernier qui sera utilisé.

Règles disciplinaires

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 28 à 32 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante:

http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf

Plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de: i) copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source; ii) résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source; iii) traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance; iv) remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant); v) remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires. (Source: COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009)

NOTE IMPORTANTE En cas de plagiat où le travail d'un autre étudiant est remis, l'étudiant plagieur **ET** l'étudiant plagié seront pénalisés.